

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Vous avez réuni cette CAPL pour le mouvement local consécutif au mouvement complémentaire national au 01/03/2015.

Celui-ci va se tenir dans un contexte de suppression d'emplois qu'avec tous nos collègues nous condamnons fermement, ainsi que vous avez pu le constater le vendredi 16/01/2015 matin jour de seconde convocation du CTL emplois.

FO DGFIP, qui revendique un véritable deuxième mouvement dans l'intérêt des agents et des services, déplore qu'il s'agisse d'un embryon de mouvement.

En effet après avoir expliqué des années durant la suppression des emplois C par la montée en puissance de la qualification des agents, la Direction Générale, sur injonction du gouvernement, réduit depuis 2 ans la voilure dans toutes les catégories. Avec la démarche stratégique, dont FO DGFIP demande le retrait, ce sont tous les services et toutes les catégories qui sont touchés. Les conséquences nous les connaissons bien: services surchargés, agents stressés, public mécontent, missions malmenées. Pour FO DGFIP le service public est l'objet de coups mortels au travers de la MAP et la démocratie n'y trouve plus son compte.

Les nouvelles règles de gestion conduisent, nous le constatons, à des ALD et à des détachements de plus en plus nombreux. La "dé-filiarisation", bien qu'elle séduise certains, risque fort de conduire à terme à une désorganisation des services dont les agents seront eux mêmes les premiers à souffrir.

C'est pourquoi **FO DGFIP** défend, sans préalable ni exclusive les revendications suivantes :

- Deux véritables mouvement de mutation par an,**
- Retrait de la démarche stratégique,**
- Arrêt de la MAP,**
- Arrêt des actes de décentralisation/régionalisation,**
- Arrêt des suppressions d'emplois,**
- Maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP,**
- Maintien des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties,**
- Non aux statuts interministériels,**
- Arrêts des réorganisations et restructurations,**
- Maintien du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE,**
- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8% et l'octroi de 50 points d'indice uniforme sur la grille,**
- Revalorisation immédiate du régime indemnitaire.**